

## Alerte aux plantes invasives

### Les Renouées du Japon



Certains considèrent son développement comme un phénomène naturel inéluctable, d'autres la voient comme une véritable peste végétale qu'il faut éradiquer. Depuis ces deux dernières décennies, les Renouées du Japon connaissent un développement spectaculaire dans les paysages et notamment le long des cours d'eau.

Introduite au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle pour sa valeur ornementale, les Renouées du Japon font partie des plantes invasives les plus problématiques de la région méditerranéenne. Le département des Hautes-Alpes reste pour le moment relativement épargné et, contrairement aux départements limitrophes, le contrôle de son extension peut encore être envisagé.

#### ▲ Biologie et écologie de la plante :

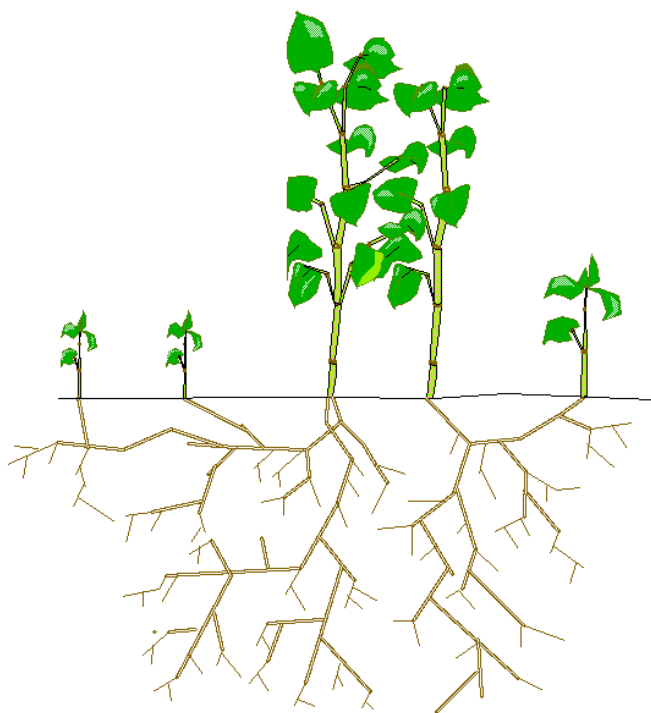
Sous le nom courant de Renouées du Japon, on rencontre principalement deux espèces : *Reynoutria japonica* et *Reynoutria sachalinensis*.

Cette plante herbacée est une vivace de 2 à 4 m de haut dont l'appareil racinaire est très développé et constitué de rhizomes où sont stockées les réserves de la plante. Ces réserves lui permettent de croître rapidement au printemps (démarrage végétatif dès mars ou avril). Un feuillage dense et abondant fait de cette espèce végétale une plante agressive, pionnière et colonisatrice qui concurrence tous les autres végétaux. La reproduction de la plante se fait principalement par voie végétative (fragmentation des tiges ou des racines). **Quelques grammes de racines suffisent à redonner un individu.** Selon les spécialistes, la reproduction sexuée donnant un hybride (*Fallopia x bohemica*) n'est pas encore stable sur le plan génétique.



Massif de Renouée du Japon  
le long des berges de la Luye à Gap.





La plante s'installe de manière évolutive. Dans un premier temps, les renouées passent souvent inaperçues dans le paysage ; quelques massifs sont observés çà et là le long des routes, dans les jardins privés et le long des cours d'eau. A la faveur de crues qui érodent les berges des cours d'eau et des mouvements de terre lors des travaux de construction, les rhizomes sont transportés vers d'autres sites. Les bosquets de quelques mètres carrés se transforment alors en massifs qui finissent par se rejoindre pour former des surfaces très denses de plusieurs hectares.

## ▲ Les nuisances :

### ▲ Incidences sur la santé humaine :

Contrairement à l'Ambrosie, les Renouées du Japon n'ont pas d'effets avérés sur la santé humaine.

### ▲ Incidences sur les paysages :

La densité des massifs conduit à la fermeture et à la banalisation des paysages. A terme, elles contribuent à une dépréciation de la valeur touristique des sites (limitation des accès, uniformisation des points de vue...) et impose de fortes contraintes techniques et économiques aux gestionnaires.

### ▲ Incidences sur les risques d'inondation et d'érosion des cours d'eau :

Durant le repos végétatif des plantes, la partie aérienne se dessèche, et les sols sont alors très vulnérables. Sous le couvert des végétaux, les sols envahis par les Renouées sont dépourvus d'un couvert herbacé capable de retenir la terre dans le cas de fortes précipitations.

Le développement des racines dans les digues et les berges des cours d'eau contribue à fragiliser les ouvrages de protection.

### ▲ Incidences sur les écosystèmes :

Paradoxalement, les bosquets de Renouées du Japon isolés de quelques mètres carrés ont un intérêt écologique. Ils offrent en effet un bon refuge pour le petit gibier ou les batraciens ; mellifères, les plantes attirent également les abeilles et bon nombre d'insectes.

---

## Que faire si vous la rencontrez ?

**Localisation :** situez précisément l'emplacement des plantes sur une carte IGN et envoyez cette observation au Conseil général.

### Informations – conseils :

Conseil Général des Hautes-Alpes – Hôtel du Département Place St Arnoux BP158 – 05000 GAP  
Service Eau et Environnement - Tel : 04.92.20.65.50 (Photos/ dessins : SEE / CG05)

Mais la diversité biologique s'amenuise corrélativement à l'extension de la plante. Avec le temps, les tapis de Renouées très denses progressent au détriment de la végétation autochtone. Les études (cf. liens) ont montré l'incidence néfaste de la colonisation par les renouées des habitats sur la faune et la flore.

### ▲ Situation dans les Hautes-Alpes :

Depuis 2006, un réseau de suivi s'est mis en place en lien avec les syndicats de cours d'eau du Buëch, de la Méouge, du Drac, de la Durance, le Parc Naturel Régional du Queyras, les Fédérations de Chasse et de Pêche et leurs associations respectives.

Le premier recensement (cf. carte de répartition) met en évidence :

- la colonisation des rivières de la Luye et du Petit Buëch en aval de Veynes (où les efforts de prospection ont été les plus conséquents) ;
- la présence de massifs dans de nombreux jardins privés notamment dans le Champsaur et le Valgaudemar ;
- la présence de massifs sur les secteurs de cours d'eau où la plante pourra facilement progresser notamment sur la Durance, le Drac et la Séveraise.

### ▲ Stratégie et moyens de lutte :



*Les Usses en Haute-Savoie : la propagation est telle qu'il est difficile d'envisager une stratégie efficace*

Aujourd'hui, pour autant que les problèmes techniques soient résolus, l'éradication des renouées n'est pas réaliste sur le plan financier (estimation de l'Agence de l'Eau RMC : 15 à 20 M€ par an sur le bassin du Rhône pendant 3 ans). Pour cette raison, les programmes de lutte reposent sur la préservation des espaces naturels et la mise en œuvre de stratégies pour contenir l'extension des plantes.

**L'arrachage précoce (mai-juin) des nouvelles pousses est le moyen de lutte le plus efficace pour prévenir une propagation importante.**

Comme pour bon nombre d'espèces invasives, l'implication des gestionnaires et des acteurs locaux est inversement proportionnelle à l'efficacité des moyens de lutte. Autrement dit, l'arrachage de quelques pieds en début de propagation sera beaucoup plus efficace que la fauche de plusieurs hectares après envahissement.

Plusieurs techniques peuvent être utilisées comme l'arrachage, la fauche répétée, la pose d'une bâche, l'injection d'herbicide... Cette dernière méthode doit cependant être utilisée avec parcimonie car il est aujourd'hui avéré que ces produits sont toxiques pour l'homme et pour la faune aquatique.

---

### Que faire si vous la rencontrez ?

**Localisation :** situez précisément l'emplacement des plantes sur une carte IGN et envoyez cette observation au Conseil général.

#### Informations – conseils :

Conseil Général des Hautes-Alpes – Hôtel du Département Place St Arnoux BP158 – 05000 GAP  
Service Eau et Environnement - Tel : 04.92.20.65.50 (Photos/ dessins : SEE / CG05)

Mieux vaut suivre quelques règles de base pour que le remède ne soit pas pire que le mal. Entre autre chose :

- arracher préférentiellement les pieds isolés plutôt que les massifs importants pour éviter la formation de nouveaux foyers de propagation ;
- n'employer du désherbant que sous certaines conditions loin des périmètres de captage en eau potable et loin des cours d'eau. Les herbicides n'ont aucun effet lorsqu'ils sont pulvérisés sur les feuilles ;
- prévoir un lieu de stockage à proximité de la zone d'arrachage pour l'élimination des tiges et des racines ;
- éviter de transporter des plantes et des racines ;
- ne surtout déposer pas les tiges et les racines en déchetterie et préférer le brûlage sur site pour les éliminer (dans le respect des réglementations en vigueur).

Enfin, le contrôle des Renouées du Japon repose sur la persévérance et l'implication des acteurs locaux car les moyens de lutte ne sont efficaces qu'après plusieurs années. Avant même d'envisager une stratégie de lutte à l'échelle du département des Hautes-Alpes, un effort de prospection paraît indispensable notamment sur le Drac et la Durance pour connaître précisément la répartition de la plante.

---

### **Que faire si vous la rencontrez ?**

**Localisation** : situez précisément l'emplacement des plantes sur une carte IGN et envoyez cette observation au Conseil général.

### **Informations – conseils :**

Conseil Général des Hautes-Alpes – Hôtel du Département Place St Arnoux BP158 – 05000 GAP  
Service Eau et Environnement - Tel : 04.92.20.65.50 (Photos/ dessins : SEE / CG05)

## ▲ Pour aller plus loin...

### Guides techniques

CEMAGREF BORDEAU (Alain Dutartre)

[http://www.forum-marais-atl.com/iso\\_album/guide\\_plantes\\_env.pdf](http://www.forum-marais-atl.com/iso_album/guide_plantes_env.pdf)

<http://www.corela.org/actions/thematiques/documents/200510colloquecoreve.pdf>

Conseil Général de Savoie

<http://www.cg73.fr/index.php?id=1235>

Concept Cours d'Eau Mireille BOYER

<http://perso.orange.fr/fallopia.japonica/page1.html>

### Actes de colloque

Association ECHEL

<http://perso.orange.fr/echel/index.html>

CABI Suisse

Impact des renouées exotiques envahissantes *Fallopia* spp. sur les pollinisateurs, ainsi que sur la reproduction d'une espèce végétale indigène – Gerber et Al.

([http://www.fallopia.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=12&Itemid=26](http://www.fallopia.org/index.php?option=com_content&task=view&id=12&Itemid=26))

### Sites étrangers :

<http://www.issg.org/database/welcome/>

<http://efg.cs.umb.edu/conne/jennjim/fjaponica.html>

Office phytosanitaire cantonal de Neuchâtel

<http://sea.ne.ch/neophyt-reyss.htm>

Conservatoire botanique de la ville de Genève

<http://www.ville-ge.ch/cjb/>

### Plaquettes d'informations

Conseil Général de l'Isère :

Les plantes envahissantes de l'Isère septembre 2006

FRAPNA Haute-Savoie :

<http://ressources.renouees.free.fr/>

Agence Méditerranéenne de l'Environnement - Région Languedoc-Roussillon

[http://sea.ne.ch/Docs/pdf/neophyt/AME\\_brochure.pdf](http://sea.ne.ch/Docs/pdf/neophyt/AME_brochure.pdf)

### Recherche

[http://www.grenoble.cemagref.fr/em/projets\\_en\\_cours/renouee.htm](http://www.grenoble.cemagref.fr/em/projets_en_cours/renouee.htm)

---

### Que faire si vous la rencontrez ?

**Localisation** : situez précisément l'emplacement des plantes sur une carte IGN et envoyez cette observation au Conseil général.

### Informations – conseils :

Conseil Général des Hautes-Alpes – Hôtel du Département Place St Arnoux BP158 – 05000 GAP  
Service Eau et Environnement - Tel : 04.92.20.65.50 (Photos/ dessins : SEE / CG05)

[http://www.fallopia.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=12&Itemid=26](http://www.fallopia.org/index.php?option=com_content&task=view&id=12&Itemid=26)

### **Liens utiles sur les sites**

[http://sea.ne.ch/neophyt\\_liens.htm](http://sea.ne.ch/neophyt_liens.htm)

<http://pagesperso-orange.fr/fallopia.japonica/liens.html>

### **Incidences du traitement chimique**

Les adjuvants du glyphosate : <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsidt=1091520>

<http://www.brest-ouvert.net/article424.html>

[http://www.acme-eau.org/Pollution-de-l-eau-font-color-red-DU-GLYSOPHATE-DANS-LES-NAPPES-font-\\_a605.html](http://www.acme-eau.org/Pollution-de-l-eau-font-color-red-DU-GLYSOPHATE-DANS-LES-NAPPES-font-_a605.html)

<http://www.inra.fr/dpenv/girarc33.htm>

---

### **Que faire si vous la rencontrez ?**

**Localisation** : situez précisément l'emplacement des plantes sur une carte IGN et envoyez cette observation au Conseil général.

### **Informations – conseils :**

Conseil Général des Hautes-Alpes – Hôtel du Département Place St Arnoux BP158 – 05000 GAP  
Service Eau et Environnement - Tel : 04.92.20.65.50 (*Photos/ dessins : SEE / CG05*)